

.Cio La lettre des directeurs de CIO

N° spécial 79

Janvier 2025

"Vers une orientation réussie"

L'ANDCIO a adressé le questionnaire proposé par le gouvernement à ses adhérents et à l'ensemble des CIO.

Nous avons reçu 96 réponses de collègues qui dirigent 1, 2, 3 ou 4 sites, soit 118 sites au total dans 27 académies ; pour les 21 CIO multisites, seuls 7 des collègues disposent d'un « adjoint ».

La plupart des collègues sont des « PsyEN qui dirigent un CIO » ; quelques retraités et anciens collègues ayant souhaité redevenir PsyEN de base ont également exprimé leur avis.

Quatre collègues sur dix ont été « DCIO » dans l'ancien grade.

Sur la base des observations recueillies, l'ANDCIO a organisé un débat en ligne à l'issue duquel cette contribution a été rédigée.

Ce numéro spécial est consacré à la réponse de l'ANDCIO

SOMMAIRE

- Editorial

<u>p 1</u>

- Réponses de l'ANDCIO au questionnaire <u>p 2</u>
- Bulletin d'adhésion et de soutien <u>p 10</u>

Directrice de la Publication : Patricia DUVERNEUIL

Rédacteur en Chef : Kevin PERRIN redacteur@andcio.org

Comité de Rédaction : Conseil d'Administration de l'ANDCIO

L'ANDCIO une association pour tous les Directeurs et Directrices

Visitez son site internet:

http://www.andcio.org

Editorial

Chères et chers collègues DCIO et adhérentes et adhérents,

L'année 2025 démarre sur les chapeaux de roues.

Malgré le changement de ministre, la consultation « Vers une orientation réussie » a été maintenue, avec un délai supplémentaire pour les académies, mais pas pour les organisations. L'ANDCIO a donc envoyé au ministère les propositions qui sont reproduites dans cette lettre spéciale. Elles sont la synthèse des contributions que vous nous avez fait parvenir.

Le nombre des collègues qui ont répondu représente près du quart de la profession. Ceci démontre que notre association correspond à un besoin, complémentaire aux autres organisations avec lesquelles nous sommes en relation.

Nous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette expression collective.

L'année 2025 correspond également au renouvellement de notre CA.

Toute organisation doit disposer de soutiens et de moyens, aussi je vous invite à (ré-)adhérer.

Toute organisation a besoin d'être incarnée, aussi je vous invite à être candidat.e via notre site ou le lien <u>contact@andcio.org</u>.

Il y a encore des actions à mener pour la défense de notre profession dans le service public au bénéfice des élèves et des familles.

La réponse de l'ANDCIO au

Questionnaire de concertation nationale

- Le présent questionnaire est adressé à tous les acteurs. De ce fait, certaines questions peuvent ne pas correspondre à votre situation. Aussi, vous pourrez ne répondre qu'aux questions de votre choix.
- Vous veillerez à respecter un maximum de deux pages pour chacune des trois thématiques et à ne pas modifier la numérotation afin de faciliter la synthèse des contributions. Vos retours devront nous parvenir sous format word.

Il ne sera tenu compte que des seules réponses retournées par le biais des organisations consultées.



1. La gouvernance

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a précisé le partage de compétences entre l'État et les régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti.

- L'État définit et met en œuvre la politique d'orientation, prend les décisions d'orientation et d'affectation et assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation des élèves.
- Les régions organisent des actions d'information auprès des élèves, des étudiants et des apprentis sur les métiers et les formations, notamment dans les établissements scolaires et universitaires, élaborent la documentation de portée régionale, diffusent l'information.

Le cadre national de référence entre l'État et Régions de France du 28 mars 2019 définit les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives.

1.1. État des lieux

1.1.1. Quelle place tenez-vous au sein de cette gouvernance ?

Le rôle des DCIO et de leurs équipes est à la fois éducatif et technique, en lien avec les procédures nationales et académiques d'orientation. Les DCIO sont pleinement intégrés dans le fonctionnement académique et de bassin, en interne de l'Education nationale, comme avec les partenaires (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, Comité Local pour l'Emploi, etc.) Cependant, il y a un constat récurrent : la collaboration avec la Région varie fortement d'une zone à l'autre. Dans certaines régions, cette collaboration est limitée à la production de documents d'information (comme des brochures), tandis qu'elle reste absente dans les établissements scolaires et à l'université. Les actions de la région ne semblent pas toujours connectées aux besoins spécifiques des territoires et des réalités locales.

Certains témoignages pointent également le manque de clarté sur les responsabilités de chacun, notamment entre l'État et les régions. Le rôle des CIO dans la gouvernance régionale est flou, et les responsabilités ne semblent pas bien partagées. Cela mène à une gestion parfois complexe des ressources et des missions, avec un manque de coordination effective entre les différents acteurs.

Les DCIO, en tant qu'experts du système éducatif et à l'interface entre celui-ci et les partenaires (dont les Régions), sont en capacité de jouer un rôle actif dans cette gouvernance.

1.1.2. Avec quels acteurs êtes-vous amenés à collaborer au sein du service public de l'orientation? Les acteurs qui contribuent à ces objectifs sont-ils correctement associés à la mise en œuvre de la politique d'orientation?

Les relations les plus ancrées et le plus souvent citées sont liées à l'insertion, autour de la MLDS et des PSAD (dont certains membres peuvent également œuvrer dans le SPRO) : missions locales, France Travail, MDPH, Cap Emploi, E2C, éducateurs...

Pour ce qui est de l'orientation en général, les relations les plus suivies sont à l'interne de l'éducation nationale : rectorat, inspections académiques, établissements, avec les corps d'inspection et de direction, les enseignants, CPE, parents d'élèves, l'ONISEP, le CASNAV. On peut y adjoindre d'autres parties prenantes : le réseau Information Jeunesse, les CFA, l'enseignement agricole, marginalement le privé.

Dans de nombreuses instances, les DCIO représentent officiellement l'Education nationale ou sont perçus comme tels.

Malgré le « O » de SPRO, l'objectif est l'information, avec des modes d'organisation qui vont d'interventions de gré à gré à du partenariat (co-organisation) ou des plans d'action contractualisés.

En ce qui concerne le SPRO, l'acteur le plus répandu est le chargé de mission de la Région, encore que certaines régions n'en ont pas mis en place, ou pas sur toute l'étendue de leur territoire. D'autres collectivités territoriales peuvent également être présentes, certaines financent des Cités des métiers, des MEF, des événements comme des forums. Pour l'information on trouve une partie des acteurs cités précédemment auxquels il faut ajouter les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les associations, les DREETS/DEETS, les CARIF-OREF.

1.1.3. Les objectifs communs sont-ils définis ainsi que le rôle de chacun ?

Les réponses positives et négatives sont en nombre équivalent, avec parfois des nuances dans l'un et l'autre cas.

Quand les objectifs sont définis, le rôle des acteurs ne l'est pas toujours, ou alors certains acteurs sortent de leur rôle, voire de leurs compétences.-A l'interne de l'éducation nationale, les choses sont claires. Des collègues font à nouveau allusion aux conventions PSAD où les choses se passent bien.

Quand les objectifs ne sont pas définis ou en cours de définition, un fonctionnement en bonne entente peut exister, quand les acteurs ont l'habitude de travailler ensemble, ou si les partenaires ne sont pas nombreux et que chacun reste dans ses missions.

En l'absence de clarification des rôles des uns et des autres dans le champ de l'orientation, il est difficile d'articuler les compétences des différents acteurs dans un objectif de complémentarité dans l'intérêt des élèves.

1.2. Selon vous, comment améliorer la cohérence du pilotage et l'articulation des acteurs de l'orientation aux niveaux national, régional et local (y compris au sein de l'EPLE) ?

Dans le champ de l'orientation, de nombreuses réponses appellent à ce qu'il y ait réellement un pilotage, avec un pilote unique assuré par l'Etat ; l'entité de pilotage peut être une personne, un binôme, un comité ; il peut y en avoir aux niveaux intermédiaires jusqu'au niveau local, voire l'établissement.

Au niveau local, les DCIO ont un vrai rôle de conseil et d'appui aux établissements notamment au niveau des bassins (ou districts).

Si « piloter, c'est amener toutes les parties prenantes à converger vers un même but », il faut former au moins les personnels de l'éducation nationale, et si possible d'autres intervenants à la culture de l'orientation, et les responsables aux divers niveaux à la gestion de projet (diagnostic, évaluation...).

A ce prix, et en permettant à tous les acteurs locaux de se connaître mutuellement (« comme au lancement du SPO »), on pourrait aboutir à une organisation cohérente, chaque action ayant **du sens**, tant pour les élèves que pour les acteurs et de la lisibilité pour les partenaires et les familles.

En conclusion, il semble nécessaire de mieux définir les rôles de chacun, de clarifier la répartition des responsabilités et de mettre en place une gouvernance plus cohérente. Il est également suggéré de repenser l'équilibre entre l'information et l'accompagnement personnalisé des élèves. L'orientation ne doit pas se réduire à la simple diffusion d'informations, mais doit inclure un accompagnement éducatif et personnalisé pour aider les jeunes à construire un projet professionnel et personnel cohérent.

1.3. Quelles sont les conditions d'un pilotage efficient ? Pourriez-vous donner des exemples de bonnes pratiques ?

Il convient en premier lieu de tenir compte du processus de maturation du projet pour un adolescent et ne pas plaquer des actions.

Les propositions reprennent et précisent les éléments de la question précédente : une vision politique commune, un but commun, une définition de l'architecture par l'EN, une réflexion partagée, un pilotage avec à chaque échelon un cadre de l'EN, du temps de concertation pour une connaissance mutuelle et une bonne entente entre les acteurs locaux, **un diagnostic** des différents indicateurs, des données d'un bassin avant la détermination des objectifs, lisibilité, actions ayant du sens, une **évaluation** des actions, **une formation commune et partagée des parties prenantes**, des moyens, un statut pour le DCIO.

Exemples de bonnes pratiques :

- Place du DCIO dans les CLEE (ex de Paris);
- Rôle des DCIO dans les forums, contacts avec les partenaires, les DCIO peuvent être facilitateur de la coopération avec la Région notamment, mutualisation d'actions d'établissements, conseils aux établissements en lien avec les objectifs académiques et nationaux;
- Mise en place d'actions de formation (DCIO/IEN-ET, chefs d'établissement) valorisation des séries technologiques dans les réseaux à destination des professeurs principaux 3ème, 2nde, PsyEN, CPE;

2. L'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours

2.1. Comment organiser l'accompagnement à l'orientation pour ouvrir les horizons des élèves et mieux les soutenir dans l'élaboration de leur projet personnel et professionnel (quelles compétences à développer, quels temps dédiés, quels acteurs) ?

Les propositions sont très homogènes, les principaux aspects sont cités de nombreuses fois.

Tous les contenants sont là, il manque les contenus : des référentiels des compétences à s'orienter (collège et lycée), un cadrage administratif avec des horaires inscriptibles à l'emploi du temps des élèves, des intervenants potentiels... Et pourtant ça fonctionne de façon inégale car les conditions de réussite ne sont pas toujours réunies.

Le temps dédié à l'orientation devrait apparaître clairement à l'emploi du temps et être assuré par des personnels formés et rémunérés, comme c'est le cas notamment dans les Universités. Il convient de définir l'accompagnement : les activités collectives en classe, le temps personnel et les événements (forums, visites, etc.)

L'accompagnement ne doit pas se concentrer sur les paliers d'orientation ou sur le seul aspect de l'information ; il doit s'exercer en continu, et même commencer à l'école élémentaire, par exemple à propos des stéréotypes de genre. L'accompagnement à l'élaboration du projet personnel de l'élève doit se faire en lien avec les disciplines auxquelles il peut même « donner un sens ». Et aussi en lien avec les parents.

« La compétence à accompagner n'est pas innée ». La nécessité de formations s'impose, et aussi une définition opérationnelle de l'accompagnement déclinée selon les intervenants.

2.2. Comment faire de l'orientation un levier de réussite et d'égalité des chances ?

2.2.1. Comment agir sur les représentations des différents membres de la communauté éducative et lutter efficacement contre les biais sociaux, territoriaux et de genre qui s'expriment à travers les vœux des familles comme dans les décisions d'orientation ?

Il y a des réalités territoriales et sociales sur lesquelles l'équipe pédagogique ne peut avoir que peu d'influence (ex : la pauvreté, les inégalités, le chômage, la violence, les différents trafics auxquels nos élèves sont les témoins quotidiens, transport, hébergement).

Des pistes sont évoquées pour permettre à l'institution d'agir sur son fonctionnement : « Combien de profs sont issus de milieux défavorisés, de profs de math qui sont des femmes, de profs de français ou de LV qui sont des hommes ? », « Modifier le recrutement des enseignants en sélectionnant sur des capacités relationnelles, d'adaptation, d'animation de groupe plutôt que sur des connaissances académiques ».

Pour les biais relevant de l'école, une politique de **formation** de l'ensemble des acteurs est indispensable, **pilotée académiquement** (INSPE, IH2EF, EAFC), « pour développer les compétences psychosociales, faire intervenir des enseignants-chercheurs », « avoir une politique de recherche dans ce domaine ».

Pour limiter les effets des *déterminismes* sociaux sur les choix des familles, il faut partager le diagnostic de l'établissement, du bassin, avec l'ensemble de la communauté éducative et les principaux partenaires, et expliciter le sens de certains indicateurs <u>avant</u> d'écrire le projet d'établissement et son projet pédagogique. La position singulière du DCIO peut être utile à cette prise de conscience.

Au-delà des fédérations et des représentants, sensibiliser l'ensemble des familles. Également établir et maintenir une continuité en entretenant des liaisons régulières entre école, collège, lycée et enseignement supérieur.

2.2.2. Les dispositifs d'égalité des chances (Cordées de la réussite, mentorat, places priorisées pour les lycéens boursiers lors de l'accès à l'enseignement supérieur) vous paraissent-ils contribuer à l'accompagnement à l'orientation ?

Les réponses sont très majoritairement positives, notamment pour les cordées de la réussite. La priorisation des boursiers constitue plus « un coup de pouce » qu'un véritable accompagnement, elle est plus opérante pour l'université que pour les formations sélectives si le dossier est un peu faible (CPGE...).

Quelques nuances ont été exprimées : des écarts entre les publics cibles et bénéficiaires réels, « dispositifs moins exploités dans les petits établissements », peu médiatisés, peu d'élèves concernés au total, il reste encore de l'auto-censure et des obstacles (financement, mobilité).

« Nécessité d'un suivi une fois les élèves affectés dans le sup », « discrimination positive » mais il peut être « nécessaire ensuite de travailler sur l'intégration de ces jeunes à leur nouvel environnement car ils ne se sentent pas "appartenir" à celui-ci ».

2.2.3. Comment mieux mobiliser les initiatives privées et associatives au service du projet d'orientation des établissements ?

Il convient de préciser que les initiatives privées et associatives complexifient l'action publique au bénéfice des usagers, leur émergence reflète le manque de moyens de l'institution. Une évaluation de leur action est nécessaire.

L'intervention de partenaires dans les établissements pose de nombreuses questions : beaucoup d'actions ont lieu sans lien les unes avec les autres, avec des intervenants peu familiarisés avec le public scolaire ou dont l'intervention n'est pas adaptée aux besoins.

Les initiatives privées ont leur intérêt si elles s'inscrivent dans le projet d'orientation de l'établissement, respectent les valeurs de neutralité et d'intérêt éducatif et répondent à un cahier des charges qualité. Renforcer la présence des DCIO et des PsyEN sur les territoires permettrait de contribuer à l'organisation de ces interventions et à leur cohérence.

Un de nos répondants indique que « curieusement, il y a nettement moins d'associations et de privé qui se mobilisent pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ».

2.3. Quels accompagnements préconisez-vous pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans la construction de leur projet personnel et professionnel ?

Concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers, les droits existent. Le manque se situe au niveau des moyens nécessaires pour les faire appliquer (AESH, partenaires de santé, CMP, etc.)

Une piste de réflexion peut se situer dans un accompagnement multi-partenarial centré sur le besoin des élèves, avec un référent qui fasse le lien avec tous les intervenants et la famille en s'assurant de la cohérence de l'ensemble (ex : préparer les moments de changement pour le jeune et faciliter son adaptation).

Souvent ce sont des jeunes qui ont besoin de plus de temps, d'où adaptation pédagogique, ex. : CAP en 3 ans avec une 1ère année de détermination du projet d'orientation. « Valoriser les compétences non-scolaires », « L'enjeu numéro 1 pour les EBEP est de se sentir en réussite. [...]. Renforcer les compétences en psychopédagogie dans la formation initiale des PsyEN » et des enseignants, « des conseillers spécifiques handicap ».

L'enjeu de la continuité pédagogique après le collège et de l'insertion professionnelle est primordial (formations adaptées post-collège, liaison avec les partenaires comme Cap'Emploi).

L'évaluation des actions et la diffusion des bonnes pratiques est une piste d'amélioration.

2.4. Comment mieux associer les familles aux actions mises en œuvre pour les élèves ?

Les parents viennent plus volontiers à des rencontres concernant leur enfant plutôt qu'à des actions collectives.

Si l'on veut tendre vers la co-éducation, il faut établir le contact, dès l'entrée dans l'établissement, puis lors d'activités ordinaires, associer les parents à l'école, « même quand ça va bien ». Pour qu'ils se sentent associés, il faut aussi <u>les écouter</u>, par exemple lors d'actions comme « le café des parents ». A noter que des craintes peuvent exister du côté des équipes éducatives vis-à-vis des parents.

Compte tenu de l'évolution des enjeux, il faut également les « outiller ». Une façon simple est de les inviter aux mêmes activités que les élèves : en fonction de leurs disponibilités, leur offrir la possibilité de participer à une journée de classe, aux forums, visites, séances d'informations... Ou proposer des actions conviviales : petit déjeuner de l'orientation.

Associer les fédérations de parents pour réfléchir à une stratégie, en effet, des rencontres dans des locaux autres que l'école sont parfois pertinentes. Pour les parents les plus éloignés du système éducatif, l'orientation peut se déplacer « sur des temps adaptés », en liaison avec des associations ou des municipalités. Utiliser des outils existants comme la mallette des parents. Un

dispositif de « parents relais » est parfois utile. A l'échelle du bassin, les DCIO peuvent contribuer à ces actions et mobiliser le CIO et son réseau pour toucher ces familles éloignées de l'Ecole.

On peut aussi associer directement les parents aux actions : présentation de leur métier dans les forums d'établissement, accompagner des groupes de visite, contribuer à la construction d'actions.

3. L'impact de l'information sur les métiers et les formations dans les choix d'orientation

3.1. Comment mieux informer les élèves, les familles et les équipes pédagogiques sur la diversité des formations et des métiers (quelles sources, à travers quelles médiations) ?

La première proposition résulte dans le fait d'envisager l'information sous l'angle du développement d'une culture sociale et économique au sens d'une culture générale et émancipatrice. Celle-ci permettrait d'aborder les stéréotypes, les représentations, la diversité des métiers mais également le développement des compétences nécessaires. <u>Etre</u> informé ne suffit pas. L'orientation ne se résume pas à l'information, un accompagnement à la prise de décision est indispensable.

La deuxième proposition concerne la fiabilité, la neutralité et la qualité de l'information. La multiplication des acteurs contribue à une perte de lisibilité, de véracité ou de neutralité. Le problème n'est pas l'information mais l'appropriation par le biais de la pédagogie de l'information et l'éducation à l'orientation.

Au long des réponses l'ONISEP et le CIDJ sont considérés comme sources de référence. Les PsyEN aident les équipes et les familles à se repérer (tri, hiérarchisation) dans la masse d'informations, en collectif ou en entretien individuel.

Les supports digitaux se multiplient, mais une médiation par un professionnel reste indispensable.

Les supports mentionnés :

- documents : brochures, infos courtes via QR code sur les ENT, vidéos, sites des branches professionnelles, d'organismes spécialisés (ONISEP, CIDJ, l'Etudiant), plateforme Avenirs ;
- contacts : visites (entreprises, mais aussi institutions, ex. : mairie, lieux de formation), forums, JPO, séances d'info (info plurielle), webinaires, ateliers (parfois organisés par des associations ou le BIJ), témoignages par les professionnels mais aussi par les pairs, stages de découverte, actions mixtes emploi-formations ; penser à y associer les parents ;
- vécu : immersion, en entreprise ou en lieu de formation (dans les cours, l'internat...).

Les conditions (3 temps) de la réussite : toute action se prépare, se déroule et s'exploite.

3.2. Comment mieux valoriser les métiers et les formations porteuses d'avenir, notamment des secteurs agricole, sanitaire et social et de l'industrie ?

3.2.1. Comment mieux associer les acteurs du monde économique dans cet objectif ?

Les CLEE (Comités Locaux École Entreprise), dans lesquels les DCIO jouent un rôle important, sont mentionnés par la quasi-totalité des collègues.

Les actions et les partenaires suggérés sont les mêmes qu'à la question précédente ; on peut y ajouter : un souhait de plus grande ouverture des entreprises dans l'accueil des élèves y compris pour les périodes de formation en entreprise, faire intervenir des professionnels dans les LP, faire des échanges « vis ma vie » entre enseignants et professionnels, former des tuteurs pour l'accueil en entreprise [cf possibilité dans le Code du travail], associer enseignants et professionnels dans les actions d'information, présenter aussi les carrières dans leur évolution.

La valorisation de métiers et de formations ne peut se faire sans une analyse des conditions de travail et de rémunération dans les secteurs concernés.

3.2.2. Quelle est la contribution de la découverte des métiers en collège (et notamment des stages de 3^e) dans cet objectif ?

Pour contribuer à la valorisation des métiers et des formations porteuses d'avenir, la Découverte des métiers en collège nécessiterait une construction et une intégration réelle dans le parcours Avenir. On peut regretter que les séquences d'observation en milieu professionnel soient souvent déconnectées de la construction du parcours (effet d'opportunité et de disponibilité locale).

On déplore également que les objectifs généraux ne soient pas finalisés : approche multidimensionnelle de l'ensemble des métiers et des fonctions dans une entreprise, ouverture du champ des possibles, etc. Ces objectifs restent réalisables si on associe à la connaissance des métiers la connaissance de soi et des formations envisageables, soit les trois piliers de l'EAO, de l'OFTLV... en tenant compte de l'évolution pendant l'adolescence. A noter que tous ces éléments sont cités dans la note relative à la découverte des métiers mais ne sont pas mis en œuvre sur le terrain.

Des suggestions de meilleures pratiques sont également formulées : classes implantées, stages de groupes sur une semaine, « association d'un collégien avec un élève de LP » [si une orientation professionnelle précoce est envisagée], pour avoir du sens le stage doit s'inscrire dans un ensemble d'actions ou d'activités conduites depuis la 5^{ème}, la construction du projet personnel de l'élève est un processus dynamique et continu.

3.2.3. Comment concilier la réponse aux besoins économiques avec les aspirations individuelles des jeunes ?

En tant que professionnels, notre préoccupation est de savoir comment concilier la réponse aux besoins individuels des jeunes avec les aspirations économiques.

Les besoins économiques et les aspirations individuelles ne suivent pas la même temporalité : les besoins en main d'œuvre sont immédiats alors que la formation prend des années. Les métiers « porteurs » aujourd'hui ne sont pas forcément ceux qui le seront demain, l'adéquationnisme relève d'un point de vue statique.

Les jeunes ne peuvent être considérés comme une variable d'ajustement, des marges de progrès existent au niveau de notre système de formation continue.

4. De manière générale, quel bilan faites-vous de la politique d'orientation des jeunes et que préconisez-vous pour faire de l'orientation un levier de réussite et d'égalité des chances ?

L'orientation s'inscrit dans le temps long, elle doit être progressive, réversible et continue tout au long de la vie, il faut donc du temps pour l'orientation et, en nombre suffisant, des personnels formés au conseil (au sens de tenir conseil) et à l'accompagnement. Cela passe par une augmentation du nombre de postes au concours de PsyEN dans la spécialité EDO, une restauration du grade de DCIO associée à une revalorisation de leur statut et un renforcement du maillage territorial des CIO.

Malgré de nombreuses réformes, réalisées sans évaluation des précédentes et faute de pilotage, la politique d'orientation n'a pas évolué ou a régressé dans son ambition : « où sont les 100//80/50 ? » ; « la dernière réforme du lycée a encore accentué le stress ».

L'orientation reste un facteur de reproduction, de sélection sociale et de formation d'élites avec une domination de la logique économique donc contraire à l'égalité des chances (cf. L'Etat de l'Ecole, la dernière enquête PISA). A l'interne de l'EN, « le déterminisme scolaire (notes et leur représentation sociale) est encore pesant », en sus des déterminismes sociaux et sexués.

La loi LCAP a complexifié le qui fait quoi ; le manque de clarté sur les missions de chacun et l'absence de coordination ne favorise pas l'accompagnement vers une prise de décision éclairée par les élèves.

Nos préconisations :

- Définir des objectifs au niveau national et le rôle de chacun dans l'atteinte de ceux-ci.
- Associer les DCIO à la gouvernance.
- La mission de l'école étant de préparer l'élève à devenir un citoyen, les interventions de l'ensemble des acteurs devra lui permettre d'acquérir une culture sociale, économique et professionnelle afin qu'il puisse tout au long de sa vie s'informer, s'orienter, se former, s'insérer, se promouvoir... pour qu'au final il soit le seul acteur de son orientation.
- Dans les INSPE, former conjointement les profs et les PsyEN à la « guidance » : 1- mettre de l'information à la disposition des élèves ; 2- lui apprendre à l'exploiter ; 3- lui apprendre ensuite à trouver par lui-même les informations pertinentes.

Destinataires:

- Organisations représentatives des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole (public et privé);
- Réseaux de l'enseignement privé sous contrat
- Associations professionnelles de l'Education nationale
- Associations d'élus
- Associations de parents d'élèves
- Associations d'élus des élèves
- Associations nationales de l'enseignement supérieur
- Associations professionnelles et consulaires
- Acteurs de l'enseignement supérieur
- Service public de l'emploi
- Opérateurs du ministère de l'éducation nationale
- Partenaires associatifs

Si vous pensez qu'une association comme l'ANDCIO est utile, soutenez-la, ou mieux : adhérez. Cette année, l'ANDCIO renouvelle son conseil d'administration. Pour être candidat et pour voter il faut être adhérent et à jour de sa cotisation.

Nota : cet encadré ne fait pas partie de l'envoi de notre réponse au ministère.



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet : http://www.andcio.org

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2024-2025

(A l'adresse des collègues qui dirigent un CIO, des anciens DCIO, et de tout soutien bienvenu)

Merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques, même en cas de ré-adhésion.

merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques, meme en cas de re-adnesion.
ACADEMIE:
NOM: Prénom:
Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) (si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :
Adresse de résidence (pour les retraités, autres membres et donateurs) :
Mél personnel :
(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi du Courrier des adhérents ou tout autre échange.et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent)
je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don :
Fait à , le
Signature,
Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2024-2025 est de 35 € pour les DCIO en activité et de 25 € pour les retraités et autres membres. Le montant du soutien est libre.
Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.
N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2024 au 01.10.2025
Trésorier : Henri VERNERET 1 rue Beau Soleil 42390 VILLARS - Courriel : <u>henri.verneret@laposte.net</u>